

CHEVENOZ



BULLETIN MUNICIPAL



N°4 - février 2009

CONSEIL MUNICIPAL ISSU DES SCRUTINS DE MARS 2008



1^{er} rang de gauche à droite :

Thierry BOUVET, Yves CHARLES (2^{ème} Adjoint), Isabelle THIBAUT, Maurice LAUSENAZ-GRIS (Maire), Adeline DUMONT (1^{er} Adjoint), Michel BUFFET (3^{ème} Adjoint), Christophe VERNAZ-PETIT-CLAUDE

2^{ème} rang de gauche à droite :

Mathieu LECONTE, Daniel MERCIER, Simon GALLAY, Antonio FRAGOSO, Thierry DUMONT, Marie-Jeanne DUMONT, Gérard GALLAY, Yannick FEBRIER.

Le mot du Maire

Nous avons le plaisir de vous présenter ce bulletin municipal qui reflète la vie communale de façon très personnalisée.

Depuis la parution du précédent numéro, nous avons travaillé pour la sécurité, l'embellissement et la qualité de vie de notre village :

- aménagement de la traversée du chef-lieu et du parvis de l'église ;
- installation de trottoirs pour la sécurité de nos enfants et des piétons ; *(un trafic important est constaté les jours de pointe, et surtout lorsque la route de Bioge est fermée) ;*
- réalisation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement, travaux exécutés à 55 % environ, ce qui nous a permis de débloquer des permis de construire et d'accueillir de jeunes ménages, permettant ainsi le maintien des effectifs de l'école ;
- réfection de la route du Mont ;
- acquisition d'un tracteur avec remorque, lequel matériel nous a paru le mieux adapté aux nécessités du service.

Tout ceci a été fait sans augmenter la pression fiscale.

Les réalités et les contraintes de la vie locale nous poussent, nous autres élus, à avancer et à prévoir des projets à long terme, malgré la crise économique dont les médias nous parlent suffisamment.

Dans cette optique, d'autres projets sont en cours de réalisation ou vont être programmés dans les prochaines années :

- protection des périmètres de captages des sources d'eau potable ;
- construction de la piste forestière de La Crottaz au Grand Taillet *(voir article plus loin) ;*
- alimentation du hameau de Pombourg en eau potable ;
- continuation des réseaux d'assainissement ;
- agrandissement du garage communal avec une possible extension de la salle des fêtes ;
- transformation du bâtiment de l'ancienne fruitière.

Le résultat du dernier recensement nous apprend que la population de Chevenoz est passée de 506 à 552 habitants, soit 9 % d'augmentation. Ce chiffre est un gage de la vitalité et du dynamisme de notre commune.

Je tiens à remercier le personnel communal, en particulier Odile MERCIER, secrétaire de mairie durant 35 ans, ainsi que les enseignants de l'école primaire et les associations pour leur dévouement et pour les tâches ou animations effectuées tout au long de l'année au bénéfice de la population.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre dans notre beau village.

Votre Maire,
Maurice LAUSENAZ-GRIS.

ETAT CIVIL 2008

Naissances :

MERCIER Pierre, né le 3 février à THONON-LES-BAINS

fil de Daniel et de Séverine BARA domiciliés au Chef-lieu

BUSQUET-SERRES Angelina, née le 13 avril à THONON-LES-BAINS

fil de Stéphane et de Sarah CHATELAIN domiciliés à La Croix

VERNAZ-PETIT-CLAUDE Charline, née le 23 juin à THONON-LES-BAINS

fil de Christophe et de Paule CHARVET domiciliés aux Combes

DI GLERIA Arthur, né le 10 juillet à THONON-LES-BAINS

fil de Olivier et de Karole BONTAZ domiciliés au Crêt

MOREL-GUILLEMAZ Emmy, née le 19 septembre à THONON-LES-BAINS

fil de Olivier et de Corine BIRRAUD domiciliés au Plan

COFFLARD--SOULAGNET Benjamin, né le 22 septembre à THONON-LES-BAINS

fil de Sébastien COFFLARD et de Sabrina SOULAGNET domiciliés au Mont

KAYANI Sarang, né le 26 décembre à THONON-LES-BAINS

fil de Kashif et de Noureen ASHRAF domiciliés au Crêt

Mariages : fait exceptionnel, aucun mariage n'a été célébré cette année. Il faut remonter à l'an 1916, en pleine guerre mondiale, pour connaître pareil cas.

Décès :

VERNAZ-PIEMONT Fernand, décédé le 28 janvier à EVIAN-LES-BAINS

DUMONT Thérèse, Marcelle épouse CRUZ-MERMY, décédée le 27 mars à CHEVENOZ

MICHOUD Pierre, décédé le 1^{er} avril à ANNECY

GRENAZ-ORPHENOZ Adrien, décédé le 21 mai à THONON-LES-BAINS

LESIMPLE Marie épouse LAUSENAZ-GRIS, décédée le 7 juin à THONON-LES-BAINS

LAUSENAZ-GRIS Christiane épouse BUSQUET-SERRES, décédée le 7 juillet à THONON-LES-BAINS

COTTET Paule veuve LASLAZ, décédée le 30 octobre à THONON-LES-BAINS

~*~*~*~

En 1908, le Secrétaire de Mairie a rédigé 60 actes d'état civil concernant :

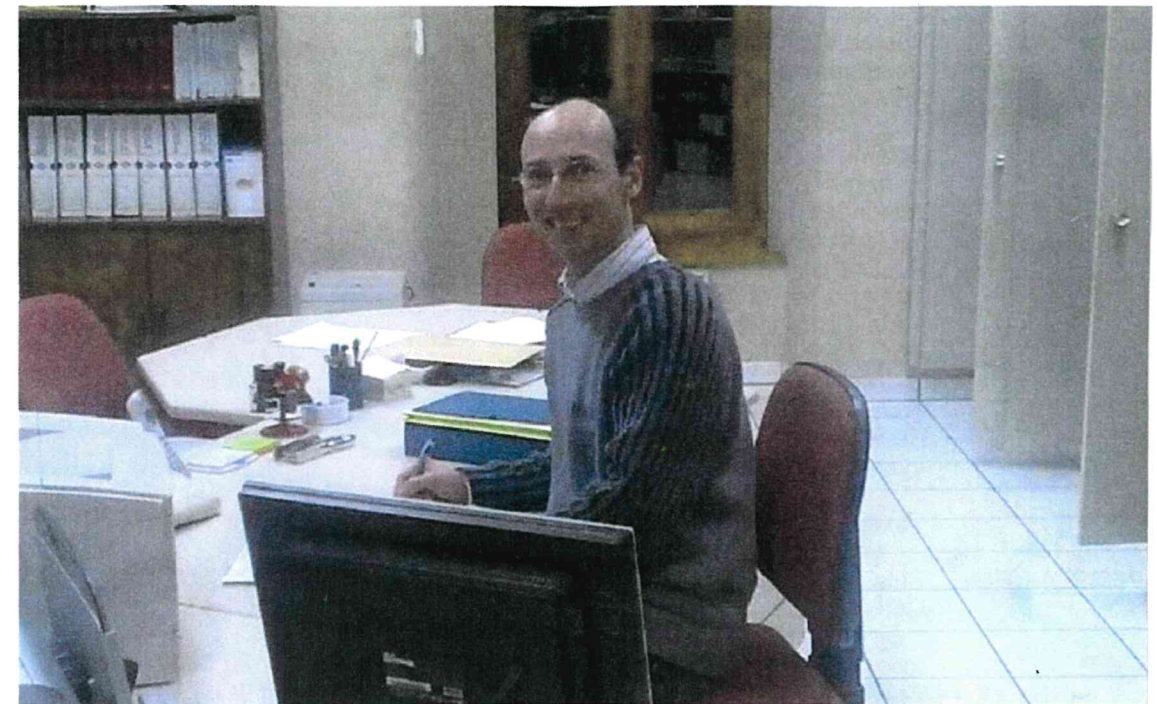
- 29 naissances dans la commune même (1 BOCCARD, 5 CHARLES, 2 DETRAZ, 5 DUMONT, 4 GALLAY, 4 LAUSENAZ, 2 MERCIER, 1 MEDICO, 1 PILLET, 1 ROGUET, 1 SACHE, 1 THOMAS et 1 VERNAZ)
- 12 mariages
- 19 décès dont 4 mort-nés

Ce regard sur l'état civil d'il y a 100 ans montre que notre commune comptait davantage d'habitants à l'époque qu'aujourd'hui.

Bienvenue à Pierre, notre nouveau Secrétaire de Mairie

Suite au départ à la retraite de Odile MERCIER fin mars 2008, un appel à candidatures a été lancé pour pourvoir à son remplacement au poste de Secrétaire de Mairie; neuf candidats ont répondu à notre offre d'emploi. Après un entretien d'embauche avec un représentant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Pierre CETTOUR-JANET a été choisi parmi les postulants retenus. Adjoint administratif principal, il a donc demandé sa mutation de la Mairie de BONNEVAUX où il faisait fonction de Secrétaire depuis 1984. Nous lui souhaitons la bienvenue à son nouveau poste qu'il occupe à temps plein depuis le 14 avril 2008.

Nous renouvelons nos vifs remerciements à Odile, appréciée pour ses qualités professionnelles et sa grande discrétion.



INFOS PRATIQUES :

Vous pouvez désormais recharger votre carte VITALE à l'accueil de l'EHPAD du Val d'Abondance – Les Audevex à VACHERESSE – tous les jours de 8 h 30 à 18 h. Par ailleurs, cet établissement assure le portage de repas à domicile. Pour plus de renseignements, les personnes intéressées peuvent téléphoner au 04.50.73.05.24

RAPPELS SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE :

- * Mairie : le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
Permanence du Maire et des Adjointes ce même jour de 18 h à 19 h.
- * Déchetterie Intercommunale de La Revenette :
le vendredi de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 8 h à 11 h 30.
- * Bibliothèque : le mercredi de 11 h à 12 h ou de 17 h à 18 h.

BUDGET COMMUNAL**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :****567 002 €**

<u>ACHATS ET FOURNITURES</u>	Electricité	21 263	
	Combustibles - Carburants	5 929	
	Fournitures d'entretien et de voirie	3 002	
	Fournitures de petit équipement, habillement	2 990	41 636 €
	Fournitures administratives	1 427	
	Fournitures scolaires	5 482	
	Bibliothèque	190	
	Autres fournitures	1 353	
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	Location de matériels	1 976	
	Entretien de terrains	4 239	
	Entretien de bâtiments	32 476	
	Entretien de voies et réseaux	27 830	
	Entretien bois et forêts	7 497	91 155 €
	Entretien véhicules	7 404	
	Entretien autres biens mobiliers - maintenance	1 886	
	Primes d'assurances	6 940	
	Documentation générale - Reliure	657	
	Autres frais divers	250	
<u>AUTRES SERVICES</u>	Indemnités au Comptable	479	
	Honoraires pour travaux d'électrification	442	
	Annonces et insertions	524	
	Fêtes et cérémonies - Réceptions	2 772	
	Publications et reproduction de documents	591	
	Transport de biens	410	
	Frais d'affranchissement	664	26 838 €
	Frais de P.T.T. (Mairie, école, garages)	1 728	
	Cotisations	1 559	
	Frais de gardiennage des forêts	395	
	Remboursement de frais	3 506	
	Indemnisation bois d'emprise de la piste	13 768	
<u>IMPOTS</u>	Taxes foncières	5 121	5 121 €
<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	Salaires, cotisations, médecine du travail	128 772	130 206 €
	Cotisations aux Centres de Gestion et FNAL	1 434	
<u>AUTRES CHARGES</u>	Indemnités des élus et cotisations	20 364	
	Service Départemental d'Incendie et de Secours	11 770	
	Syndicats intercommunaux et d'Electricité 74	39 979	208 198 €
	Subvention versée au service d'eau et d'assainist	130 000	
	Subventions allouées au CCAS et associations	6 085	
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	Intérêts des emprunts et charges financières	35 932	35 932 €
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	Reversement de trop-perçu sur loyer	45	45 €
<u>OPERATION D'ORDRE (*)</u>	Valeur comptable des immobilisations cédées	27 871	27 871 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**516 659 €**

	Déficit d'investissement 2007 reporté	40 288
	Remboursement du capital des emprunts	195 133
	Dégagement de plantations en forêt communale	3 947
	Revêtement route du Mont	64 413
	Honoraires du Géomètre pour traverse du Chef-lieu	17 057
	Acompte pour construction de la piste forestière	20 930
	Acquisitions : - tracteur et remorque	102 736
	- photocopieur mairie	3 205
	Aménagement de la traverse du Chef-lieu (maîtrise d'oeuvre)	46 260
	OPERATION D'ORDRE : Moins value sur vente du camion	18 372
	DE TRANSFERT ENTRE SECTION (*)	
	Extension du réseau électrique	4 318
	OPERATION D'ORDRE (*) :	

EXERCICE 2008**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :****591 023 €**

<u>PRODUITS DES SERVICES</u>	Ventes de coupes de bois et de chablis	33 417	
	Remboursement forfaitaire de la TVA / ventes de bois	629	
	Concessions dans le cimetière	930	
	Redevance d'occupation du domaine communal	1 221	40 897 €
	Location de droits de chasse	100	
	Location alpage et loyer relais télévision	1 171	
	Remboursement par Bonnevaux de la mise à disposition du Secrétaire	1 437	
	Remboursement de frais (Service incendie, EDF)	1 992	
<u>IMPOTS ET TAXES</u>	Contributions directes	268 894	
	Remboursement sur taxes foncières	40	
	Taxe et redevance sur l'électricité	14 406	346 755 €
	Taxe additionnelle aux droits de mutation	63 415	
<u>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u>	Dotations versées par l'Etat (D.G.F.)	96 144	
	Participations et attributions versées par l'Etat	13 572	137 664 €
	Subvention ONF pour exploitation des bois scolytés	1 500	
	Compensations au titre des exonérations	26 448	
<u>AUTRES PRODUITS</u>	Locations appartements et salle polyvalente	37 788	37 836 €
	Parts sociales	48	
<u>PRODUIT EXCEPTIONNEL</u>	Vente du camion	9 500	9 500 €
<u>OPERATIONS D'ORDRE (*)</u>	Différence sur cession	18 371	18 371 €
<u>EXCEDENT 2007 REPORTE</u>			

RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : EXCEDENT DE 24 021 euros**RECETTES D'INVESTISSEMENT :****509 973 €**

	Fonds de compensation de la T.V.A. sur dépenses d'investissement 2006	147 227
	Taxe Locale d'Equipement (taux communal : 1%)	7 501
	Affectation du résultat de fonctionnement capitalisé	170 073
	Subvention Etat pour travaux	15 000
	Solde subvention Etat pour traverse du Chef-lieu (DGE)	14 287
	Subvention du Département pour traverse du Chef-lieu	121 975
	Cautions pour locations d'appartements communaux	739
	Ventes de caveaux au cimetière	5 300
<u>OPERATION D'ORDRE (*)</u>	Différence sur vente du camion (sortie de l'actif)	27 871

RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT : DEFICIT DE 6 686 euros**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : EXCEDENT DE 17 335 euros**

SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUEES EN 2008

Service Eau et Assainissement	130 000 €
Centre communal d'action sociale	3 000 €
Ecole de Musique de VACHERESSE	650 €
Ski-club de CHEVENOZ	500 €
Musique de VACHERESSE	500 €
Association Sportive VACHERESSE-CHEVENOZ	400 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de CHEVENOZ	305 €
Associations des Anciens d'A.F.N. de CHEVENOZ	200 €
Chorale de CHEVENOZ	170 €
Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural	80 €
Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie	75 €
Association Savoie-Argentine	75 €
Club des Aînés de CHEVENOZ	50 €
Souvenir Français	50 €
Bleuet de France	30 €

TOTAL : 136 085 €

DETAIL DES CHARGES PAYEES PAR LA COMMUNE AU TITRE DES SYNDICATS DONT ELLE FAIT PARTIE :

Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance	26 931 €
Syndicat Intercommunal du Collège du Val d'Abondance	11 813 €
Service Départemental d'Incendie et de Secours	11 770 €
Syndicat d'Electricité et d'Equipement de la Haute-Savoie :	1 235 €

TOTAL : 51 749 €

Syndicat Intercommunal à la Carte de la Vallée d'Abondance (SICVA) : la commune participe aux dépenses de fonctionnement et d'administration générale du SIVCA et aux dépenses relatives :

*** aux compétences à caractère obligatoire suivantes :**

- organisation et coordination administrative des transports scolaires et de la clientèle sur le canton
- mission de conception, de pilotage et de coordination des actions tendant à l'aménagement et au développement du Chablais (désenclavement) par l'adhésion au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais)
- préparation et mise en oeuvre de la procédure LEADER + (Fonds européens)

*** aux compétences à caractère optionnel suivantes :**

- mise en valeur du patrimoine de la vallée au travers du Pays d'Art et d'Histoire
- service public de l'assainissement non collectif (SPANC)
- consultance architecturale : un architecte consultant peut donner gratuitement des conseils sur vos projets de construction, rénovation, agrandissement, sur rendez-vous un vendredi par mois au siège du SICVA, "Les Granges" ABONDANCE – téléphone 04.50.73.57.31.

Il est souhaitable de consulter l'architecte conseil avant le dépôt de la demande d'urbanisme en mairie.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2008

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES :

Electricité station de pompage et STEP (*)	2 779
Pièces pour entretien du réseau d'eau	2 436
Produit de désinfection de l'eau	403
Pièces pour compteurs d'eau et autres	3 056
Achat de compteurs d'eau	2 700
Entretien des réseaux d'eau	7 858
Recherches de fuites sur le réseau d'eau	1 165
Analyses d'eau de consommation	3 790
Frais d'annonces sur protection des points d'eau	269
Frais de télésurveillance de la station d'épuration	277
Redevance versée à l'Agence de Bassin	3 051
Redevance versée à l'Agence de Bassin	3 986
Perte sur créance irrécouvrable	22
Intérêts des emprunts dûs au SMDEA (**)	23 706
Titre annulé sur exercice antérieur	24
Amortissements sur immobilisations	5 127

TOTAL : 60 649

RECETTES :

Vente d'eau	39 930
Contre-valeur pollution (***)	5 115
Redevance modernisation des réseaux (***)	3 564
Branchements aux réseaux d'eau et d'assainissement	81 100
Subvention versée par la commune	130 000
Chèques de caution pour dossiers d'appel d'offres	973

TOTAL : 260 682

EXCEDENT D'EXPLOITATION 2008 = 200 033 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Déficit d'investissement 2007 reporté	26 269
Remboursement du capital des emprunts	12 047
Extension du réseau d'eau	98 333
Solde des travaux de raccordement du Chef-lieu à la station d'épuration	2 580
Maîtrise d'oeuvre pour assainissement	13 048
Honoraires pour périmètre de protection des captages d'eau	5 053
Inspection et tests du réseau assaini 1ère tranche	2 330
Tranche d'assainissement Chef-lieu - Le Mont	86 466
Contrôle vidéo du réseau d'assainissement	3 551
Plan d'épandage des boues d'épuration	1 988
Tranche d'assainissement hameau Le Fion	312 993

TOTAL : 564 658

RECETTES :

Fonds de compensation de la TVA sur dépenses d'investissement 2006	87 161
Affectation du résultat d'exploitation 2007	22 698
Solde de la subvention Etat (DGE) pour la construction de la station d'épuration	48 770
Subvention du SMDEA pour assainissement dans la traverse du Chef-lieu	36 590
Subvention du SMDEA pour la 2ème tranche du Chef-lieu	4 400
Emprunt auprès du SMDEA pour travaux d'assainissement hameau Le Fion	250 000
Amortissements des immobilisations	5 127

TOTAL : 454 746

DEFICIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 109 972 euros

RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2008 : EXCEDENT DE 90 121 euros

(*) STEP = Station d'Épuration (**) SMDEA = Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement
(***) Redevances perçues par la commune sur les factures d'eau et reversées à l'Agence de Bassin

NB : sans la subvention de 130 000 euros versée par la commune, le résultat de clôture serait déficitaire de 39 879 euros. Pour équilibrer le budget, il aurait fallu augmenter d'autant la vente de l'eau et les prestations de services.

QUE DEVIENNENT NOS EAUX USEES ?

La question mérite d'être posée car la préservation de l'environnement nous préoccupe chaque jour davantage. Dans ces lignes, nous allons essayer de décrire le cycle des eaux usées dans la commune.

Les Réseaux :

Hormis le réseau d'adduction d'eau potable qui alimente les habitations, deux réseaux distincts rejoignent le milieu naturel :

- le réseau d'eaux pluviales qui collecte toutes les eaux de ruissellement (toitures, cours, routes)

- le réseau d'eaux usées, celles que nous rejetons après leur utilisation domestique dans les éviers ou toilettes. Ces eaux chargées représentent un risque pour l'environnement et doivent être traitées avant de rejoindre la Dranse.

L'assainissement individuel :

A Chevenoz avant 2005, c'est l'assainissement **autonome individuel** qui prévaut avec fosse septique et plan d'épandage dont le principe est la liquéfaction partielle des matières polluantes par activation biologique avant le rejet dans le terrain.

Si la plupart des habitations fonctionnent aujourd'hui avec leur propre assainissement, le raccordement au « tout-à-l'égout » va permettre un traitement collectif bien plus efficace et

mieux contrôlé des eaux usées.

Ceux qui ne pourront pas être raccordés :

Pour toutes les habitations non raccordables (trop éloignées ou en contrebas du réseau) le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C) dont le rôle sera de vérifier la conformité et le bon fonctionnement de l'assainissement individuel.



La station d'épuration de Chevenoz

Le tout-à-l'égout et le réseau de collecte :

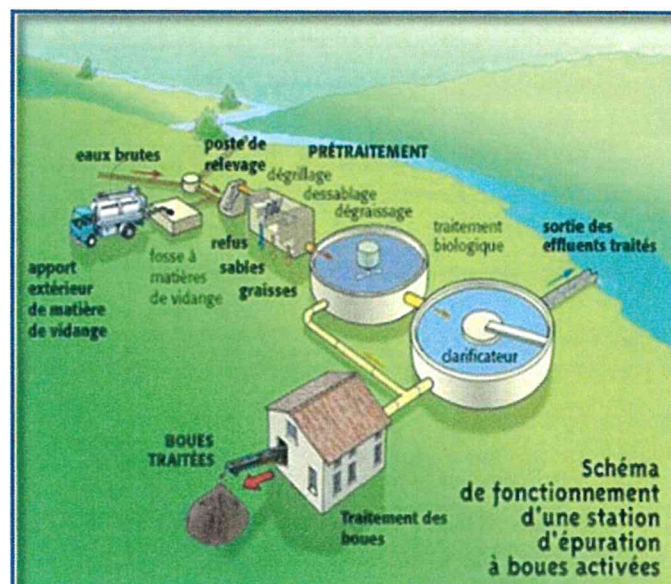
Le tout-à-l'égout ou assainissement collectif est en fonctionnement sur Chevenoz depuis l'hiver 2007. La commune réalise les travaux par tranches. A ce jour, le Chef-lieu, les hameaux du Mont et du Crêt sont raccordés. Le raccordement du Fion est en cours pour les mois à venir.

A terme, environ 80% des habitations devraient être raccordées au réseau.

La Station d'épuration :

Située au bord de la Dranse à proximité du pont du moulin, cette station fonctionne selon un procédé biologique à culture fixée. Elle est capable de traiter les effluents de 800 EH (équivalents habitants). Sa conception est modulaire et

pourra s'adapter à une augmentation de travail par ajout d'un module de traitement.



Fonctionnement de la station : les différentes étapes :

La station est composée d'une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux.

• Les prétraitements

Le dégrillage consiste à faire passer les eaux usées au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les éléments les plus grossiers, souvent des déchets solides non biologiques, qui seront évacués avec les ordures ménagères.

Le décanteur digesteur :

Il s'agit d'un bassin en béton à fond conique qui réalise simultanément deux fonctions :

- une fonction mécanique de séparation des matières lourdes en suspension qui sédimentent et forment progressivement les boues.
- une fonction biologique avec la fermentation des éléments organiques grâce aux enzymes secrétées par les bactéries naturellement présentes.

Ce premier stade élimine simplement 25% de la pollution.

La déphosphatation :

Les phosphates résultant des produits de lavage et des rejets organiques ont un fort impact sur l'environnement, en particulier sur la production d'algues dans les rivières. L'adjonction de sels de fer permet, lorsque les phosphates sont présents en grande quantité, de les précipiter et de les éliminer sous forme de boues.

Les traitements biologiques :

Ces traitements sont indispensables pour extraire des eaux usées les polluants

dissous, essentiellement les matières organiques. Ils utilisent l'action de micro-organismes capables d'absorber ces matières. On favorise le développement de bactéries aérobies, c'est-à-dire, utilisant l'oxygène pour se développer.

Les disques biologiques :

Le principe de ces procédés consiste à faire passer l'eau à traiter à travers un matériau sur lequel se développent les bactéries. L'épuration biologique est réalisée au niveau de disques rotatifs. Des milliards de



bio-disques

bactéries s'installent et se multiplient sur les

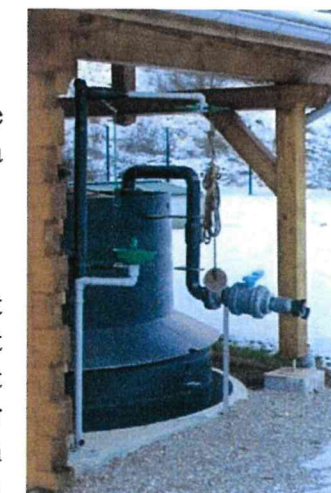
bio-disques. Grâce à la rotation du système autour d'un axe horizontal, les bactéries captent l'oxygène atmosphérique pendant la phase émergée et se nourrissent de la charge organique polluante pendant la phase immergée. Régulièrement, des lambeaux de bio film se détachent des disques et vont constituer les boues d'épuration.

Le décanteur lamellaire :

Il permet de séparer les boues. Par gravité, les boues se déposent sur les plaques du décanteur et glissent dans la trémie pendant que l'eau clarifiée monte et atteint lentement la sortie du décanteur.

La sortie des eaux épurées :

A la fin du cycle, l'eau traitée qui est analysée régulièrement peut être rejetée dans la Dranse sans risque pour l'environnement.



Le bac de sels de fer

La conséquence de l'assainissement des eaux usées : la production de boues d'épuration :

Les boues riches en éléments fertilisants (phosphore et azote) sont extraites périodiquement. Elles seront destinées à l'épandage pour la fertilisation des talus après avis de la Direction de l'Agriculture. Il convient toutefois de les analyser et de s'assurer qu'elles ne contiennent pas de métaux lourds, de polluants et d'organismes potentiellement dangereux.

Surveillance et mesure des performances:

Notre station d'épuration fait l'objet d'un calendrier prévisionnel de surveillance et d'analyses qui permettront d'adapter son fonctionnement à la charge polluante et d'en surveiller les performances.

Comment participer au bon fonctionnement de la station ?
Réduisez les doses de détergents ou des lessives et choisissez si possible des

produits biodégradables sans phosphates.

Rapportez systématiquement à la déchetterie les restes de nettoyants, dégriffants, décapants, peintures, solvants, huiles de vidange, huiles de friture. Les stations d'épuration et les fosses septiques ne sont absolument pas conçues pour traiter ce type de polluants.

Ces produits peuvent détruire les bactéries chargées de traiter la pollution et s'accumuler dans les boues. Ces dernières contaminent les sols en cas de valorisation en épandage.

Enfin assurez vous de ne pas mélanger dans votre habitation les eaux pluviales et les eaux usées ; en effet en diluant les polluants et en réduisant le temps de séjour de l'eau dans la station, on en abaisse significativement les performances.

Voici un petit tour d'horizon du cheminement de nos eaux usées et pour ceux qui aimeraient en savoir plus ...

www.lesagencesdeleau.fr/

Intérêts et bénéfices attendus :

-Accès facilité pour les agriculteurs qui exploitent les alpages car l'accès actuel est presque impossible par temps de pluie.

-Exploitation et entretien du massif forestier par réalisation facilitée de coupes à 100 m en amont et 200 m en aval de la piste, soit environ 80 hectares de bois.

-Réalisation par la commune de La Forclaz d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau le long de la piste afin de sécuriser son alimentation en eau.

-De cette conduite pourra ensuite être réalisée l'alimentation du hameau de Pombourg qui aujourd'hui dépend de ses seules sources privées

Caractéristiques :

Départ : Col du Grand Taillet à 1040 m d'altitude.

Arrivée : Alpage de « La Crottaz » à 1140m d'altitude.

Aménagements : Trois places de dépôt de bois et de retournement des camions grumiers.

Utilisation : La piste sera fermée à la circulation automobile et l'usage en sera réservé aux propriétaires forestiers, alpagistes et services d'entretien de la conduite d'eau.

Coût et Financement : Les communes de La Forclaz et de Chevenoz participent au financement du projet pour une somme totale de 190 000 €. Des subventions du Conseil Général, de la Direction Départementale de l'Agriculture ainsi que du Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement viennent soulager les participations communales à hauteur de 80% .

Longueur : 2,7 Km.

Largeur : 4 mètres de chaussée empierrée.

Pente : Environ 8 % en long.

Travaux en cours sur la commune

La Piste forestière du Grand Taillet

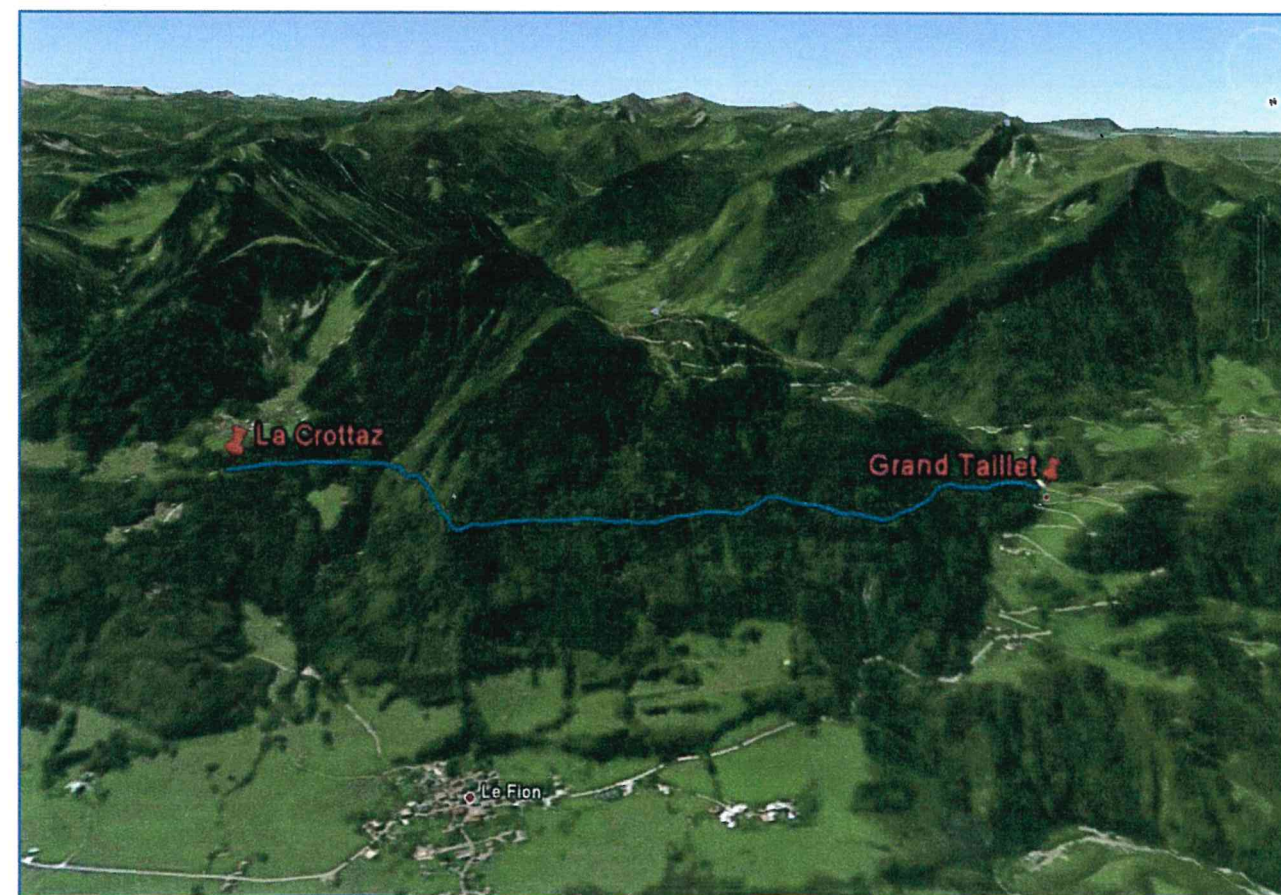
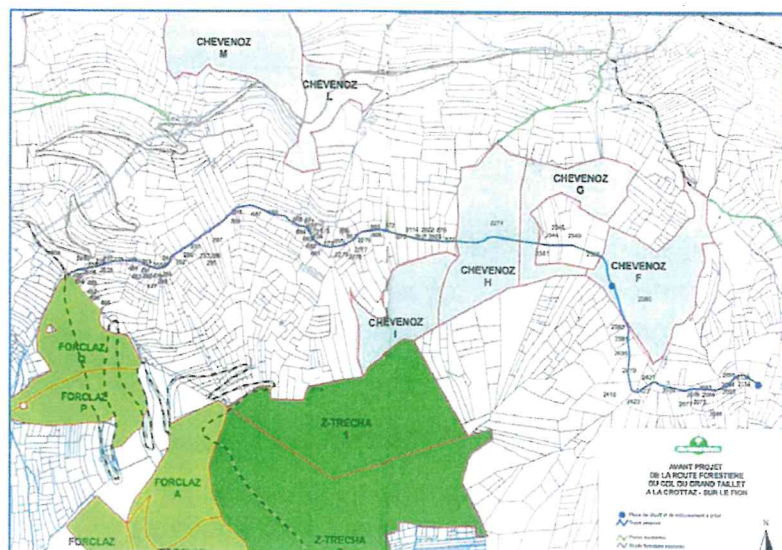
Les travaux de réalisation d'une piste forestière entre le col du Grand Taillet et l'alpage de la Crottaz ont commencé cet automne.

bois concernés

- Réalisation des coupes et revente des lots de bois

Opérations préalables :

- Démarches administratives et étude du projet
- Délibérations du conseil municipal
- Procédure de déclaration d'intérêt général
- Elaboration du plan de financement
- Enquête publique
- Information des propriétaires
- Obtention des droits de passage
- Appel d'offres pour l'attribution des travaux
- Métrage du bois d'emprise
- Achat par la commune des lots de



Que font les cantonniers ?

Nous croisons les cantonniers ici ou là tout au long de l'année au bord d'une route ou au garage communal. Mais que savons-nous de leur travail ? Quelles sont leurs responsabilités et attributions ? La reprise du bulletin municipal est cette année l'occasion de vous donner un aperçu des travaux qu'ils réalisent dans la commune.

L'adduction d'eau potable :

Création, surveillance et maintenance du réseau.

Cela comporte la création des branchements et l'installation des compteurs lors de nouvelles constructions, les relevés des compteurs, la recherche et réparations des fuites, le renouvellement des parties vétustes.



La qualité de l'eau :

Afin de nous garantir une eau de qualité, il est nécessaire d'entretenir et de surveiller

les trois réservoirs et captages qui alimentent le village : Les Grands Bois, le Fion, les Galières. Ce sont ces opérations mensuelles de chloration qui entraînent une odeur pendant quelques heures



dans l'eau des robinets. Enfin, des prélèvements d'échantillons d'eau pour analyses chimiques et biologiques sont effectués au niveau des captages, dans les réservoirs et chez des particuliers environ six fois par an. Notons qu'en 2008 aucun incident n'a été relevé sur la qualité de notre eau.

Réseau d'Incendie :

Installation et entretien des poteaux d'incendie.

Eau pluviale : Création, remplacement, surveillance du réseau, nettoyage des regards.

Assainissement : Une

procédure de surveillance et d'intervention en cas d'alarme ou d'anomalie de fonctionnement de la station d'épuration est confiée aux cantonniers. Tout arrêt de fonctionnement doit être réparé au plus vite. Contrôle des branchements individuels.

Les espaces verts : Il s'agit là des travaux de printemps et d'été, de tonte, de désherbage, de taille des végétaux aux abords des routes, des bâtiments communaux et du cimetière.

Entretien général : des bâtiments, matériels et véhicules communaux.

Entretien des routes : « Emplois partiels » ou réparation des défauts des routes communales en été avec l'aide des agents communaux de Vacheresse, déneigement et salage de la voirie en hiver.

Ordures ménagères :

Tournées d'enlèvement des ordures ménagères en alternance avec les employés communaux de Vacheresse au sein du Syndicat Intercommunal de

ramassage et de transport des ordures ménagères. A ce sujet : nous vous rappelons que seules les ordures ménagères doivent être mises dans les conteneurs à poubelles, le verre dans les conteneurs prévus à cet effet, les objets encombrants emmenés à la déchetterie de Vacheresse ouverte le vendredi après midi ou le samedi matin.

Travaux publics :

Travail et collaboration avec les entreprises qui interviennent sur la commune pour

accompagner et faciliter la bonne marche des travaux.

En conclusion, ces quelques lignes nous permettent de découvrir ces métiers indispensables au bon fonctionnement d'une commune.

Ils nécessitent des compétences techniques variées liées aux évolutions des matériels, mais aussi disponibilité, réactivité et énergie pour faire face aux imprévus à toute heure. Pour cela, nous les remercions.



Cette nuit il va neiger...



Ayant souhaité me rendre compte des contraintes du déneigement sur la commune, je dis un soir d'hiver aux cantonniers : « j'aimerais bien venir faire un tour de chasse-neige ! »

Bien m'en a pris car une nuit mon téléphone sonne : Une voix me lance « Allez debout, il a neigé, rendez-vous dans 10 minutes au garage communal ».

Il est 3h30 ! Je mets le nez dehors, c'est magnifique ! Il y a bien 20 cm de neige fraîche et il fait froid (-3°). Devant le garage, le chasse-neige tout neuf ronronne

tous feux allumés. Je monte dans la cabine et nous démarrons la tournée. C'est l'occasion pour moi de comprendre comment se déroule ce travail si particulier aux communes de montagne.

Préalable : Avant la période d'hiver, les piquets de délimitation des routes et des parkings sont installés.

L'alerte météo : Selon les prévisions météo de la veille il faut tenir les matériels prêts à intervenir ; faire les pleins des réservoirs, faire le plein de sel (environ 1.5 m3 par tournée). Bernard programme un réveil en milieu de nuit et fait un tour d'inspection pour estimer la quantité de neige tombée.

La tournée : Si l'enjeu principal est de maintenir les routes du village aussi praticables que possible, il faut d'abord permettre à chacun de partir travailler au petit matin. C'est pour cela que la



tournée commence par les parties les plus basses du village afin de déneiger les montées les plus raides. Puis chaque hameau est déneigé tour à tour. La tournée de l'ensemble du réseau communal dure 3h30 environ pour un premier passage. Ce n'est que lors d'un deuxième passage, lorsque la chaussée est bien dégagée, que le salage devient efficace.

Dès que possible, seront déneigés les accès aux réservoirs d'eau, au barrage du Sablon, à l'usine EDF et au relais TDF.

Mais le chasse-neige ne fait pas tout, Jean-Marc s'active déjà. Les parkings et l'accès à l'école doivent être libres pour 8 heures. De même pour la mairie, l'ancien presbytère et l'église.

Enfin il faudra faire toutes les finitions à la pelle et avec la fraise à neige : déneigement des trottoirs et dégagement de tous les conteneurs à poubelles.

Que faire de toute cette neige ? Il est clair que nous pouvons, en tant que particuliers, trouver pénible de devoir pelleter, pour sortir, le bourrelet créé par l'étrave du chasse-neige. Mais lors du déneigement, racler 20 cm de neige sur 20 m de route ramène plus de 10 m³ de neige. Il faut donc répartir ces masses régulièrement sur les côtés ou choisir des zones d'accumulation. Ceci sans remplir et masquer les fossés pour éviter que les voitures ne s'y mettent, sans compromettre l'écoulement des eaux pluviales lors de la fonte. C'est un exercice difficile de contenter tout le monde et il faut faire pour le mieux.

8h30 : La neige tombe toujours, le temps d'un petit déjeuner et il sera bientôt nécessaire de recommencer. L'épisode neigeux du 10 au 12 décembre a nécessité plus de 10 passages du chasse-neige afin que nous puissions circuler sur les routes de la commune.

Massey-Ferguson 6465

6 Cylindres 130 Ch 6,6 litres Turbo Intercooler.

Transmission électronique avec commandes au volant main gauche sans débrayage.

Baisse sensible du niveau sonore de travail, de la consommation et des émissions polluantes.

Équipement : Une étrave papillon, une saleuse autoportée à distribution réglable.



Vie des Associations...

Club des aînés de Chevenoz

Depuis sept ans le club fonctionne sous la présidence de Firmin Mercier-Gallay. Son effectif actuel est de vingt trois membres. Le club organise chaque année un repas. Il n'est pas facile de trouver un menu, un jour et un restaurant qui conviennent à tous. Chaque mardi, le club organise des parties de belotes à la salle sous la mairie. Une dizaine de membres participe à chaque séance. Le club se réunit aussi à l'occasion des anniversaires et des fêtes. Toutefois, notre fonctionnement est de plus en plus difficile. Les effectifs se réduisent, le nombre des nouveaux participants est inférieur à celui des départs (convenances personnelles ou

décès). Il en résulte des difficultés d'organisation comme par exemple la réservation d'un bus ! Les moyens financiers qui correspondent aux seules cotisations sont faibles. (Il fut un temps où le club fonctionnait avec la générosité des entreprises). Donc si le club doit continuer à vivre il nous faut des idées nouvelles et du sang neuf ! La plupart des citoyens pensent qu'ils n'ont pas l'âge ou qu'ils ne sont pas à la retraite pour faire partie du club ! Qu'ils se détrompent ! Le club accueille toutes les bonnes volontés.

Bon vent à tous les membres d'aujourd'hui et aux suivants.

Firmin Mercier-Gallay

Section des Anciens d'AFN de Chevenoz

Présence aux manifestations nationales

8 mai : Fleurissement du monument aux morts. Présence avec la municipalité et le drapeau de la section vers 18h.

11 novembre : Présence de la section. Dépose des gerbes pour la municipalité et les anciens combattants, énumération des Morts de la guerre de 1914-1918 et de celle de 1939-1945. Participation à l'office religieux.

5 décembre : Présence des responsables de la section avec le drapeau à la Sous Préfecture en présence du Sous Préfet et du Maire de Thonon.

Participation avec le Porte Drapeau aux sépultures des anciens combattants dans les six communes du canton.

Participation au congrès 2008 de l'U.D.C AFN du département à Rumilly, cinq membres et le porte drapeau.

Participation annuelle à l'U.D.C AFN départementale par une cotisation de chaque adhérent nous reliant à l'Union Nationale des Anciens Combattants.

Visite aux malades de notre section.

Participation au téléthon, fournitures financières avec d'autres associations de la commune.

Repas Cantonal des cinq sections du canton d'Abondance, chaque section recevant à tour de rôle.



Yves Delieutraz

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (CPI)

Notre commune est dotée d'un centre de première intervention qui fêtera son 80^e anniversaire en 2009.

Ainsi, depuis près d'un siècle, des hommes courageux et dévoués se sont passé le relais, pour la pérennité du centre, afin d'intervenir souvent avec un minimum de matériel, pour porter secours à la population.

Rappelons ici qu'en 1980, grâce à la détermination du Lieutenant René GALLAY, les services départementaux dotaient le centre d'un CCFL (camion citerne forestier léger), toujours en service ; à pareille époque, le Lieutenant René GALLAY a



également recruté un certain nombre de jeunes, afin de renouveler l'effectif.

Par la suite, le centre a été équipé d'un VTU (véhicule tous usages), permettant ainsi de transporter rapidement tout l'équipement nécessaire sur les lieux d'interventions.

L'effectif se compose aujourd'hui de huit hommes jusque-là sous les ordres du Caporal-chef Christian GALLAY et désormais sous ceux du Sergent-chef Joël MERCIER-GALLAY.

Rappelons que tous ces hommes sont des sapeurs-pompiers volontaires soumis à des manœuvres d'entraînement et des stages de formation et de recyclage obligatoires.

Durant l'année écoulée, des hommes du CPI sont intervenus à 30 reprises (feux de cheminées, accidents de la route, assistance à personnes, animaux en divagation sur la voie publique). Lors de ces interventions, nos soldats du feu sont amenés, pour une efficacité optimale, à demander du renfort pour le transport des personnes accidentées ou malades. Dans ce cas, un VSAV (véhicule secours assistance victimes) d'un centre plus important est dépêché sur le lieu

d'intervention. En cas d'extrême urgence il est fait appel au « SMUR » (service médical d'urgence et de réanimation), afin de prodiguer des soins médicaux pour un transfert vers le centre hospitalier de THONON.

Soyons reconnaissants envers ces hommes qui, sur un simple bip et bravant parfois des conditions météo difficiles, interviennent en un temps record, de jour comme de nuit, pour porter secours à la population.

Aussi, prenons conscience que nombre de « petites communes rurales » n'ont pas cette chance, à l'instar de la nôtre, d'être dotées d'un CPI.

Rappelons que le centre est ouvert à toute personne, volontaire et dévouée, (notamment les jeunes âgés de 18 ans), susceptible de venir renforcer l'effectif dans un esprit d'équipe.

Pour intégrer le groupe de bénévoles, un contact peut être pris auprès du Sergent-chef Joël MERCIER-GALLAY, qui apportera toutes les précisions nécessaires pour une future intégration.

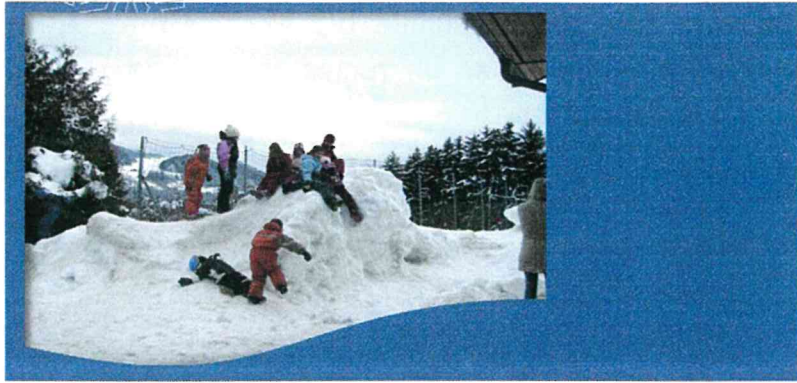
Enfin, un merci tout particulier au Caporal-chef Paul CHARLES qui, après 30 ans de service et de dévouement au sein du Centre, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée en début d'année 2008.

Merci également à tous nos camarades retraités dont certains nous ont quittés, et qui ont également accompli un remarquable travail durant leur carrière.

Pour conclure, un grand merci à tous les membres du CPI qui s'investissent sans compter pour la population de notre commune



Vie de l'Ecole de Chevenoz



L'école

Dans notre école il y a 3 cycles. Il y a le premier cycle celui des maternelles, le deuxième les cp ce1 et dans le troisième les ce2- cm1- cm2 . Nous avons quatre enseignants* et nous sommes en tout cinquante-trois élèves. Dans l'école nous disposons pour les récréations d'un terrain de foot , de deux balançoires , d'un baby foot , de deux marelles , d'une cabane , de deux paniers de basket , d'un toboggan... Depuis septembre , nous allons à l'école les lundis , mardis , jeudis et vendredis Nous avons un soutien scolaire pour aider les enfants qui en ont besoin deux fois une heure par semaine , de 16 h 15 à 17 h 15, à la place des samedis matins. Toutes les semaines, nous recevons un permis pour savoir si nous avons été sages. Pendant la classe nous faisons des mathématiques, du français, de la géographie, de l'histoire, de la grammaire, du vocabulaire, de l'orthographe, de la conjugaison, de l'anglais, de la sciences, du sport et de l'art plastique' de l'informatique.. Il y a 6 filles et 10 garçons dans le cycle 3. Margaux P et Mélanie et Roméo et Kevin.Thomas.

Le village

Chevenoz est un village près du lac Léman. Il se trouve dans la vallée d'Abondance, en Haute-Savoie. Moi, j'habite au chef-lieu près du Cimetière. Avant, en face de ma maison il y avait la poste mais elle est détruite et maintenant il ya un parking à la place. Ewan.

Les enfants de l'école ont été invités à écrire pour le journal municipal. Voici leur présentation du village, de l'école , du futur tels qu'ils les perçoivent.....

Carre Jean Yves

Chevenoz dans le futur !!!

Dans le futur , nous aimerions avoir plusieurs parcs de jeux , des stades de handball et de basket et puis aussi un mini aquaparc pour les maternelles ainsi qu'un muséum de squelettes de dinosaures et d'histoire naturelle.

Clara , Julien , Nathan , Thomas et Florian

Nous aimerions avoir un plus grand stade de foot , une plus grande cité de l'eau et un méga aquaparc pour les cp,ce1,ce2,cm1 et cm2 , des jeux de soucoupes volantes et un skate parc.

Mahef et Christophe



A la manière de Verkade

• Le cinéma

Nous sommes allés voir un film avec « école et cinéma » au « Royal » à Evian le jeudi 11 décembre. Le film qui s'appelait « Le cheval venu de la mer » du réalisateur Mike Newell nous a plu.

Margaux C



La piscine

Les cp,ce1,ce2,cm1 et cm2 sont allés à la piscine de la cité de l'eau à Amphion durant 8 séances aux mois de septembre et octobre. Il y avait trois groupes d'enfants , de trois couleurs de bonnet différentes pour mieux se repérer : les débutants en blanc , les moyens en jaune et les plus forts en rouge . Nous avons appris à plonger, nous sommes allés chercher des anneaux dans l'eau , fait des parcours sous l'eau et avons appris à nager. Et tout le monde a adoré.

Caroline et Laurie

Des dinosaures à l'école de Chevenoz

Des dinosaures ont manifesté leur présence à la maternelle. Nous avons réalisé des fouilles et découvert des ossements devant dater de plusieurs millions d'années ! Nous avons joué aux apprentis paléontologues.



On a creusé avec des pelles et des râpeaux



On les a nettoyés avec des pinces



Voici nos trouvailles : on a trouvé des dinosaures. Ils étaient cassés. Ils étaient morts. Des os, des squelettes, des petits os, des cassés, des squelettes pas entiers.



On les a remis comme il faut. On les a reconstruits. Il y avait des têtes, des corps, des pattes, des queues, des os. On a trouvé un tyrannosaure, un tricératops, un stégosaure, un diplodocus, un ankylosaure.



Voici nos deux gros dinosaures.



Téléthon 2008

Depuis 2006 des bénévoles se mobilisent pour organiser le « téléthon CHEVENOZ », le 1^{er} week-end de décembre.

Comme il n'existe pas d'association « Téléthon » sur Chevênoz, c'est une association communale qui chapote la manifestation.

Jusqu'en 2007, le CALC a assumé cette fonction, et en 2008 la manifestation a pu être reconduite sous l'égide de l'Association de Chasse de CHEVENOZ.

Néanmoins, n'oublions pas que ce sont toutes les associations communales qui ont été mises à contribution, notamment financière, puisqu'elles ont pris en charge par exemple le vin chaud, les ingrédients nécessaires à la confection des beignets de patates, les peintures pour les enfants, le gaz pour le lancer de ballons...

Un appel a été également lancé auprès des commerçants et des entreprises locales pour obtenir des dons en argent ou en marchandises ou en lots pour la tombola.

Tout le monde a répondu agréablement et ainsi l'opération a pu se dérouler dans la joie, la gaieté et bien entendu la solidarité.

Cette année, une marche s'est déroulée de la salle des fêtes, via La Billette, (merci Firmin pour la halte « Billette ») et retour au village pour les courageux sportifs.

Divers jeux ou attractions, démonstrations de judo, se sont déroulés dans la bonne humeur tout au long de l'après-midi, devant la salle des fêtes communale. La vente des livres de recettes, des cases de tombola, des peluches, a bien marché.

Le groupe « Les Tradisons » nous a rejoints pour faire partager un début de soirée musicale.

La buvette tenue traditionnellement par l'association des Pompiers a fonctionné à « donf » et les diots, beignets et pain artisanal ont rencontré un franc succès.

La somme de 3 070,30 euros a pu ainsi être versée au profit de l'AFM.

Merci à vous tous pour votre participation et votre générosité
L'équipe Téléthon

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL ABONDANCE

L'association ADMR Abondance est au service de tous ; elle intervient pour aider :

- **les Personnes âgées**

Sa mission consiste à aider les personnes à rester à leur domicile en leur offrant une aide à la personne (lever, toilette, coucher), aux repas, ménage, compagnie, sécurité et courses.

- **Les Personnes handicapées**

Un personnel qualifié assure les mêmes prestations auprès des adultes et enfants handicapés en tenant compte de leurs difficultés.

- **Les familles**

L'association intervient pour aider les familles à appréhender diverses situations (grossesse difficile, naissance, maladie des parents ou enfants, formation et reprise de travail d'un parent isolé, séparation, décès, etc.

Par ailleurs, ses services s'orientent sur les familles n'ayant pas de problèmes particuliers pour la tenue du ménage, la garde des enfants, l'aide aux devoirs.

En outre, l'association est amenée à répondre à différentes sollicitations : accompagnement de personnes en accueil de jour à l'EHPAD du Val d'Abondance ou pour des petits travaux.

Elle peut aussi informer ou orienter vers les services compétents toute personne confrontée à divers problèmes (adaptation du logement, de la voiture, placement, démarches, etc...).

L'association participe à développer l'emploi dans la vallée car, pour effectuer ces différentes tâches, elle recrute du personnel à temps complet ou partiel.

Ce personnel est choisi en fonction de ses compétences et de ses diplômes et il peut bénéficier par ailleurs de formation avec l'aide de la Fédération Départementale et Nationale.

Ceci permet à ces professionnels d'évoluer dans leur fonctions et ainsi d'être mieux rémunérés.

Depuis mars 2008, le bureau de l'association est situé au siège du Syndicat Intercommunal à la Carte du Val d'Abondance – "Les Granges" – ABONDANCE
tél. / fax 04.50.73.35.32.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le mercredi - jeudi - vendredi de 14 h à 16 h 30.



Chebenoz, au fil du temps ...

Séance extraordinaire du Conseil Municipal du 16 juillet 1866

L'an mil huit cent soixante six et le seize du mois de juillet, le conseil municipal de la commune de Chebenoz, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires.

Sont présents : Charles Ambroise, Maire, Mercier-Gallay François, Sache Claude, Dumont Athanase, Sache Joseph Marie, Lausenaz Victor, Mercier-Dauphin François, Pollien Amédée, Vernaz Pierre et Boubier Joseph, conseillers.

Ils ont appelé le secrétaire de mairie pour remplir les fonctions de secrétaire pendant la séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mr le Sous-Préfet du 30 juin dernier portant que le Conseil Municipal de Chebenoz peut et doit donner son avis sur l'adoption des legs faits en faveur des pauvres de la commune par Révérend Vernaz-Curtet Pierre,, curé retraité décédé dans cette commune le 19 janvier dernier, en vertu de son testament du 20 mars 1861, ouvert le 26 février 1866.

Qui les dispositions du testament dans lesquelles il se réserve que, sur les dons qu'il fait aux dits pauvres en linges, meubles et l'argent qui restera de ses créances après tous paiements voulus, il se donne annuellement quatre messes acquittables par le revenu de ces dons. Sans avoir pu connaître véritablement encore la valeur de ces fonds, les susdits membres ont la certitude que la rente s'élèvera beaucoup au-dessus de la charge exigée pour les quatre messes annuelles qui ne dépassera guère, nous disons douze francs par an.

En conséquence le susdit conseil demande que, pour le bien des pauvres de la commune, les dons et legs faits en leur faveur par le dit Révérend Vernaz-Curtet Pierre soient acceptés et autorisés, pour être portés en fonds dans les comptes du bureau de bienfaisance de la commune.

Ainsi délibéré à l'unanimité et sera transmise avec les pièces respectives aux autorités supérieures pour son approbation.